



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-42053>

Département(s) de publication : **05**

Annonce n° **24-42053**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Département des Hautes-Alpes

Correspondant : Le Président

Adresse : Hôtel du Département, Place Saint-Arnoux, CS 66005, 05008 GAP

Coordonnées :

Téléphone : 0492403846

Courriel : correspondre@aws-france.com

Adresse internet : <http://marchespublics.hautes-alpes.fr>

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://marchespublics.hautes-alpes.fr>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : RÉALISATION D'UN AUDIT DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET ACTUALISATION DE LA CHARTE QUALITÉ DE LA RESTAURATION DES COLLÈGES PUBLICS DU DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : Le Département des Hautes-Alpes a fait voter en 2013 une charte d'engagement de qualité de la restauration collective des collèges dont il a la charge. Celle-ci est appliquée et évaluée chaque année par le service Éducation. Depuis 10 ans, la réglementation, les techniques de production et l'environnement des collèges ont évolué. Aussi, le Département souhaite questionner sa politique en termes de restauration scolaire appliquée dans les dix collèges dont il a la charge, notamment en auditant la charte qualité de la restauration mise en place précédemment par le Département, et imaginer son renouvellement et son développement en prenant en compte l'actualité réglementaire et les évolutions des techniques et des matériels de restauration et les objectifs du PAT départemental

Refus des variantes.

Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

12 mois à compter de la notification du marché.

Section 5 - Conditions relative au marché

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Fonds propres et paiement sur situations d'avancements déposées sur Chorus
Unité monétaire utilisée, l'euro.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature en complément de celles faites en français : français

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 07/05/2024 à 18:00

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Renseignements complémentaires : Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info> Code NUTS : FRL02 Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Marseille, 22,24 rue Breteuil 13006 Marseille Tél : 0491134813 Fax : 0491811387 Mel : greffe.ta-marseille@juradm.fr Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Il est possible d'exercer contre la présente procédure de passation, devant le Président du Tribunal Administratif de Marseille, l'un ou l'autre des deux référés suivants (l'un étant exclusif de l'autre) : - un référé pré-contractuel dans les conditions prévues à l'article L.551-1 du code de justice administrative (CJA) ; - un référé contractuel dans les conditions prévues aux articles L.551-13 et suivants du CJA. Il sera également possible, aux candidats évincés ou à des tiers, de déposer un recours en contestation de validité du contrat (recours de plein contentieux), devant le Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois, à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées (CE, ass. 16 juillet 2007 N° 291545, CE, 04 avril 2014 N° 358994)

Section 12 - Adresses complémentaires

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus : Direction Education Jeunesse et Sports

Coordonnées :

Courriel : add-ejs@hautes-alpes.fr

Adresse internet : <http://marchespublics.hautes-alpes.fr>

Section 14 - Informations complémentaires

Date d'envoi du présent avis à la publication : 10/04/2024